



Connaître - Protéger - Restaurer - Valoriser - Informer - Sensibiliser



AAPPMA des Monédières

*Bilan d'activités de l'association
pour l'année 2020*

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

www.pechemonedieres.fr – peche.monedieres@gmail.com



ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE **"La Truite des Monédières"**

PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

- **Nom de l'association** : « *La Truite des Monédières* »
- **Siège social** : Mairie 19800 CORREZE
- **Date de création** : 16/01/2013
- **Territoire de Gestion** :
 - Tout le bassin versant de la Corrèze en amont de l'usine hydroélectrique de Bar
 - La Montane et ses affluents en amont des cascades de Gimel
 - La Douyge et la Menaude.

La carte détaillée est présentée sur la page suivante

- **Communes concernées** :
 - BAR
 - BEAUMONT
 - BONNEFOND
 - CHAUMEIL
 - CORREZE
 - EYREIN
 - GIMEL LES CASCADES
 - GOURDON-MURAT
 - GRANSAIGNE
 - MEYRIGNAC L'EGLISE
 - ORLIAC DE BAR
 - PRADINES
 - SAINT-AUGUSTIN
 - SAINT-PRIEST DE GIMEL
 - SAINT-YRIEIX LE DEJALAT
 - SARRAN
 - VITRAC SUR MONTANE

- **Conseil d'administration** :

La liste détaillée est présentée sur les pages suivantes.

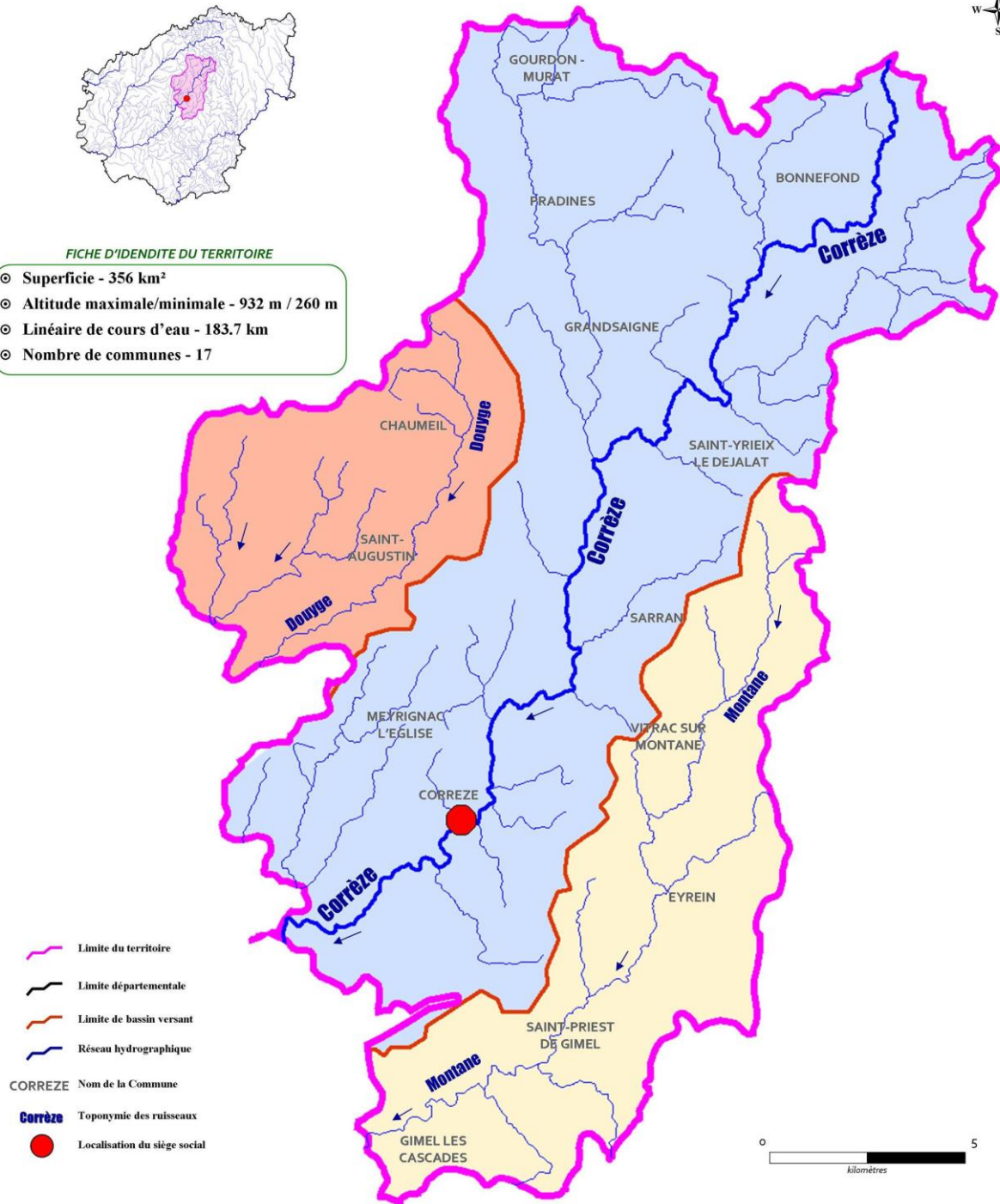


Carte du territoire de l'AAPPMA "La Truite des Monédières"

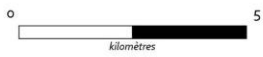


FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

- ⊙ Superficie - 356 km²
- ⊙ Altitude maximale/minimale - 932 m / 260 m
- ⊙ Linéaire de cours d'eau - 183.7 km
- ⊙ Nombre de communes - 17



- Limite du territoire
- Limite départementale
- Limite de bassin versant
- Réseau hydrographique
- CORREZE Nom de la Commune
- Corrèze** Toponymie des ruisseaux
- Localisation du siège social



La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Mairie - 19800 CORREZE
Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappma.correze;jimdo.com>



Conseil d'administration de l'AAPPMA "La Truite des Monédières"

Président



Marc BOUVARD
6, rue de Ribière Soubrane
19300 ST YRIEIX LE DEJALAT
07.82.44.19.52
bouvard.marc@gmail.com

Vice-Président



Mathieu CASADO
Le Chazalnoël
19300 GRANDSAIGNE
05.55.93.38.70

Trésorier



Bernard CHABRIERIE
7 rue du Pracot
19800 EYREIN
06.70.56.24.71
chabrierie.bernard@neuf.fr

Trésorier-adjoint



Emmanuel MICHEL
Maison Noble - Le Bourg
19800 GIMEL
06.87.87.71.35
manupecheurcorrezien@gmail.com
emmanuel.michel@dgtip.finances.gouv.fr

Administrateur



Christian BRUGNEAUX
Boussac
19390 ORLIAC DE BAR
05.55.21.37.66

Administrateur



Sylvie FERREIRA DE ALMEIDA
Avenue de la gare
19800 CORREZE
06.14.39.92.98
guivie19@orange.fr



Administrateur



Roland LAURENT
6, rue des Genêts
19300 EGLETONS
06.86.20.74.42
roland.laurent0784@orange.fr

Administrateur



Jean-Paul TAMISIER
Puylaorte
19100 BRIVE LA GAILLARDE
06.15.10.78.76
tamisier.jp@gmail.com

Secrétaire



Stéphane PETITJEAN
4, route du Puy
19800 SARRAN
06.82.49.43.12
petitjean_ste@yahoo.fr

Secrétaire-adjoint



Josiane BOUVARD
6, rue de Ribière Soubrane
19300 ST YRIEIX LE DEJALAT
06.37.24.42.13
josiane19300@live.fr

Administrateur



Jean-Marc DUFOURT
Lacombes
19100 BRIVE LA GAILLARDE
06.78.00.68.41
jmdufourt@orange.fr

Administrateur



Christian MARAVAL
32, avenue Jouhandeau
19360 MALEMORT
06.82.11.76.28
maraval.christian@orange.fr

Gardemêcheparticulier



Pierre CHARTIER
Le Bourg - Rue Robert Monédières
19390 CHAUMEIL
05.55.26.20.03

Conformément aux statuts de l'AAPPMA les gardes particuliers de l'association ne peuvent être élus au conseil d'administration. M. Pierre CHARTIER n'en fait donc plus partie.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com - Site : <http://aappma.correze.jimdo.com>



PROTECTION ET GESTION DU MILIEU AQUATIQUE



TRAVAUX PISCICOLES

► Restauration de la continuité écologique

En raison du contexte sanitaire lié à la COVID-19, aucun chantier n'a pu être réalisé en 2020

► Restauration de l'habitat piscicole

Un chantier d'apport de granulométrie pour la reproduction de la truite a eu lieu sur la Corrèze à Corrèze en aval de la retenue gérée par Romande Energie.

Apport de granulo sur le Tronçon Court Circuité de la Corrèze à Corrèze



L'automne en Corrèze voit la reproduction des truites se succéder année après année. Cependant, elles rencontrent parfois des difficultés pour migrer puis pour accomplir le frai durant les mois de Novembre-Décembre. Certaines zones sont en effet carencées en graviers où les truites vont enfouir leurs œufs durant tout l'hiver. La Fédération de la Corrèze pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ainsi que ses AAPPMA adhérentes ont identifié ce problème depuis des années et réalisent des déversements palliatifs de graviers qui permettent aux rivières traitées d'offrir des frayères aux truites à l'automne. Un tel chantier vient d'être réalisé sur la Corrèze à Corrèze, en aval du petit barrage conduisant une partie de ses eaux à la petite centrale de Bar. Ce projet, mené en partenariat avec l'exploitant Romande Energie France et l'AAPPMA "La Truite des Monédières" vise à augmenter naturellement les densités de truitelles dans le tronçon de Corrèze situé entre le village de Corrèze et l'usine. Cette technique a prouvé depuis 15 années son efficacité sur d'autres sites, comme la Vézère à Treignac ou bien encore la Luzège vers Soursac. Grâce au concours de la société exploitant la petite centrale de Bar et aux partenaires financiers (Conseil Départemental de la Corrèze, Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine et Fédération Nationale pour la Pêche en France), ce chantier a pu être réalisé fin octobre. Un volume de 85 m³ a été déversé en amont du pont de la RD 26 et va offrir plusieurs dizaines de frayères disponibles immédiatement pour les poissons. D'autres travaux de cette même nature devraient avoir lieu dans les prochaines années.



Vue de l'apport de granulo en amont du pont de la RD26.

Vue d'un alevin de truite commune.

Vue en aval du pont de la RD26.



CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

► Pêches électriques

Plusieurs pêches électriques ont été réalisées en 2020 par la Fédération de Pêche de la Corrèze. Voici une synthèse très rapide :

- Ruisseau de la Grande Prade à Bonnefond (affluent de la Dadalouze). Peuplement composé de quelques truites et beaucoup de vairons (excellente densité)
- Ruisseau du Boisetier à Bonnefond (affluent de la Corrèze). Peuplement composé exclusivement de truite
- Ruisseau de Gussange à Gussange à Grandsaigne : Excellente population de truite avec une très bonne reproduction
- La Montane au Pont Maure à Vitrac-sur-Montane : Espèces présentes conformes. Population de truite correcte, dans la moyenne avec une bonne densité de truites maillées.
- La Corrèze à Combeserre à Bonnefond. Très bonne population de truite, avec des alevins, des jeunes et des adultes. Faible nombre de truites maillées.

► Sondes de température

Afin de mieux connaître le fonctionnement des cours d'eau, l'AAPPMA dispose depuis 2009 de plusieurs enregistreurs de température de type HOBO Pendant UA 64 K.

Les enregistrements sont réalisés à pas de temps horaire avec une précision de 0,1°C. Les premiers enregistrements ont été obtenus à partir de novembre 2009. Ils sont relevés tous les six mois. Ceux-ci permettent le calcul de niveau typologique théorique et de déterminer les dates d'émergence des alevins de truite commune. Plusieurs stations sont suivies : la Corrèze à Corrèze, la Corrèze au pont de Combeserre, la Dadalouze à Commerly, le ruisseau du Chazalviel à Saint-Yrieix le Déjalat et la Montane à Sarran.



► Suivis de frayères



Un suivi partiel des frayères sur la Montane est réalisé depuis 2008. Des passages quotidiens sont réalisés, avec recensement du nombre de géniteurs présents etc. Des vidéos subaquatiques ont été réalisées en 2020 ainsi que la pose de pièges photographiques.



SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

► Garderie

Depuis 2019, l'AAPPMA dispose d'un garde particulier, M. Pierre CHARTIER qui tourne très régulièrement sur le territoire.

► Actions juridiques

Le contentieux juridique concernant l'affaire Eyrein Industrie pour la pollution d'avril 2015 est toujours en cours. L'audience correctionnelle a eu lieu le 10 Octobre 2017 au tribunal de grande instance de Tulle. L'AAPPMA était représentée par plusieurs bénévoles à l'audience. Maître Dominique VAL était chargée de la défense des intérêts de l'AAPPMA dans cette affaire. L'entreprise a été condamnée et reconnue coupable de pollution.

L'audience sur intérêts civils a eu lieu en octobre 2020, le délibéré sera rendu en janvier 2021.

Une autre affaire de pollution est encore en cours, celle-ci ayant eu lieu en août 2020. Nous avons porté plainte et nous sommes constitués partie civile avec l'AAPPMA de Tulle et la Fédération de Pêche de la Corrèze. Nous attendons encore de savoir si le procureur de la République poursuit l'entreprise Eyrein Industrie ou non.



SENSIBILISATION A LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

► Animation dans les écoles primaires du territoire

Un partenariat entre notre AAPPMA et la Maison de l'Eau et de la Pêche permet aux écoles primaires de notre territoire de bénéficier de demi-journées de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques. Ces animations sont réalisées par un animateur diplômé, M. Vincent LAROCHE. Mme Josiane BOUVARD, secrétaire-adjointe de l'AAPPMA, M. Bernard CHABRERIE, trésorier de l'AAPPMA et M. Pierre CHARTIER se sont chargés de ce dossier pour le compte de l'AAPPMA.

En raison du contexte sanitaire lié à la COVID19, une seule classe a pu bénéficier de la demi-journée de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques en 2020.

Nous tenons à remercier les enseignants de chacune des écoles ayant répondu favorablement à ce projet.

Une vidéo a été réalisée en 2017 par l'un des bénévoles de l'association, M. Patrick FAURE, que nous tenons à remercier. Cette vidéo a été diffusée auprès des parents d'élèves et sur Internet.





GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

► Réserve de pêche

Aucune réserve n'est présente sur l'AAPPMA.

► Gestion par bassin versant

L'AAPPMA des Monédières adhère depuis 2003 à la convention de gestion par bassins versant mise en place par la Fédération.

L'AAPPMA des Monédières fait partie du bassin Corrèze regroupant toutes les AAPPMA gestionnaires du bassin versant.

En 2020, en raison du contexte sanitaire, aucune commission de bassin Corrèze n'a pu avoir lieu.

► Gestion patrimoniale

L'AAPPMA est en gestion patrimoniale et plus aucun alevinage ni déversement de poissons n'est réalisé depuis 15 ans environ.



DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE



AMENAGEMENTS HALIEUTIQUES

En raison du contexte sanitaire lié à la COVID-19, aucun chantier n'a pu être réalisé en 2020.

ETANGS DE LACHAUD

L'AAPPMA dispose des droits de pêche sur les étangs de Lachaud à Saint-Yrieix le Déjalat.

ATELIER PÊCHE NATURE

L'AAPPMA ne dispose pas d'atelier pêche nature.

MANIFESTATION HALIEUTIQUE

L'AAPPMA n'a organisé aucune manifestation halieutique en 2020.

PARCOURS SPECIFIQUES

Un parcours de graciation est présent sur la Dadalouze depuis Mars 2017.



COMMUNICATION

► Réalisation du fichier membres de l'association

En 2020, l'AAPPMA a réalisé comme tous les ans, le fichier informatique de suivi des membres de son association. Cette saisie annuelle est réalisée depuis 2008, à l'époque des deux anciennes AAPPMA.

► Envoi des convocations personnelles pour l'assemblée générale

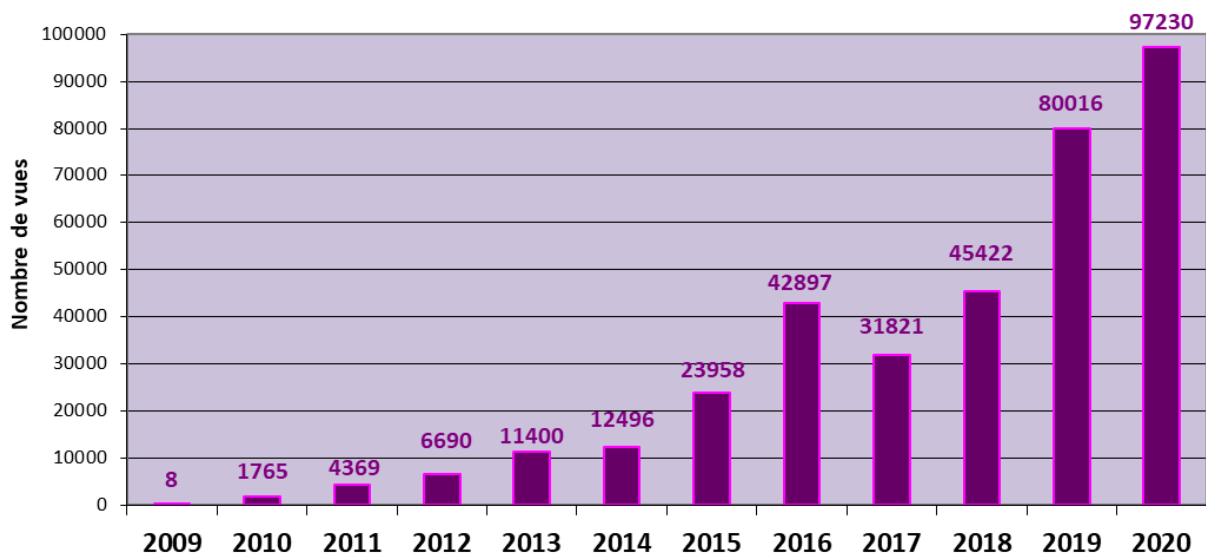
Grâce au fichier pêcheur, des convocations individuelles ont été envoyées par courrier à chaque membre, 15 jours avant l'assemblée générale en 2020.

► Fréquentation du site Internet et de la page Facebook

Dans l'objectif de mieux faire connaître l'association, nous avons créé en janvier 2010 un site Internet visant à présenter l'association ainsi qu'à promouvoir le loisir pêche et la protection des milieux aquatiques. Un e-mail a également été créé.

La fréquentation du site et de la page Facebook en 2020 est excellente avec près de 100 000 visites annuelles. Ce chiffre est en constante augmentation depuis le lancement du site, de la page Facebook et de la chaîne Youtube.

Fréquentation annuelle numérique de l'AAPPMA "La Truite des Monédières"



Depuis la création, près de 290 000 pages ont été vues sur notre site Internet.



► Participation au Film « Des sentinelles au chevet des rivières » de Philippe LAFORGE

En 2020, le film de présentation des lauréats du prix Charles Ritz, réalisé par Philippe LAFORGE a été terminé. Nos bénévoles sont évidemment intervenus durant le tournage et ont été interviewés.



► Pêche en Monédières 2020

Depuis 2009, l'AAPPMA réalise un bulletin d'information annuel à destination des membres et des élus intitulé "Pêche en Monédières" tiré à 1000 exemplaires.

Ce bulletin est distribué à chaque membre de l'AAPPMA et dans toutes les communes.





VIE DE L'ASSOCIATION



RÉSEAU DE DÉPOSITAIRES ET MEMBRES

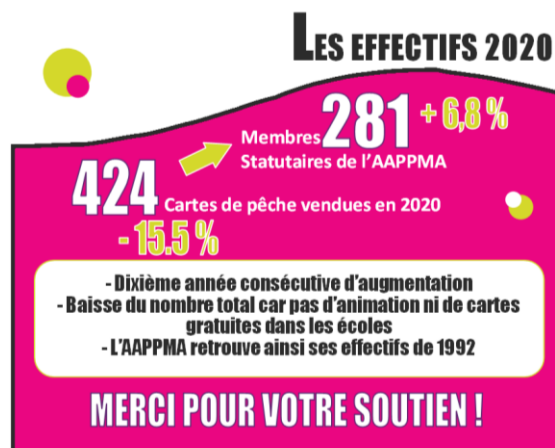
► Modes d'adhésion à l'AAPPMA des Monédières

L'adhésion à l'AAPPMA des Monédières se fait de deux manières :

- par Internet sur le site national www.cartedepeche.fr
- dans notre réseau de dépositaires



► Nombre de cartes vendues en 2020 par l'association



Le nombre total de cartes vendues en 2020 est de 424 contre 502 en 2019 soit une baisse de 15.5 %. Ceci est logique car nous n'avons pas offert de cartes -12 ans aux élèves puisque le programme d'animation pour le COVID n'a pu avoir lieu.

► Nombre de membres statutaires en 2020

Le nombre de membres statutaires de l'association est donc de 281 en 2020, contre 263 en 2019 soit une augmentation de près de 7 %. La dernière année où notre association a connu de tels effectifs, c'était en ... 1992 !



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire 2019 de l'AAPPMA "La Truite des Monédières" s'est tenue le 28/02/2020 à la salle polyvalente de Gimel-les-Cascades.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RÉUNION DE BUREAU

Le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises en 2020 pour les décisions d'affaires courantes à l'association et le Bureau de l'AAPPMA s'est réuni à une reprise.

BILAN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2020

L'assemblée ordinaire de l'AAPPMA, qui n'a pas pu se tenir en raison de l'épidémie de COVID-19 a été organisée de manière dématérialisée par vote électronique auprès des membres. Ce bilan financier a été contrôlé et validé par les contrôleurs aux comptes, M. ALTIERI et M. BACHELLERIE Sébastien, désignés par l'assemblée générale 2019.

Le bilan financier détaillé est présenté sur la page suivante.



AAPPMA DE :

AAPPMA des Monédières

Rapport financier - Année 2020

Avoir de l'association au 31/12/2019 : CCP 8676,67€ + LIVRETA 4811,24€ = 13487,91€

Dépenses		Recettes		Solde
Cartes de pêche				
		Cartes vendues par les dépositaires	2542,50	CCP LIVRET CCP LIVRET
Reversement à la FNPF du montant de la vente des cartes de pêche des dépositaires	2542,50	Cartes de pêche (Part AAPPMA reversée par la FD19)	3670,25	
		Ristournes/vignettes halieutiques	17860	
TOTAL	2542,50	TOTAL	639135	
Actions Piscicoles				
Alevinage		Subventions - Dons FBSE	5	2020 15293,97€ 2019 13487,91€ 1806,06€
Location étang, droit de pêche		Fédération		
Travaux piscicoles		Mairie		
Ecoles de pêche - animations MEF	117,92	Autres M-E-P CARTES		
Frais de garderie	200	- 12 ANS 2019	294	
Frais de vidange				
Achat terrain ... AUTO CUQUANTS	420	Autres recettes (concours, lotos...)		
Autres (concours, manifestations)		RELIQUAT FNPF		
TOUR DE FRANCE	1087,50	CARTES NOV-DEC 2019	190,75	
TOTAL	1825,42	TOTAL	489,75	
Fonctionnement				
Assurances	27124	Subventions - Dons		BENEFICE CCP 1769,98€ LIVRET + 36,08€ 1806,06€
Frais de déplacements				
Frais administratifs TIMBRES	174,60			
Frais financiers CCP TENEUR RELEVES	122,50	Produits financiers (intérêts livrets...)		
Réunions ... C.A. A.G.				
PECH. EXEC (AND DEPOS)	134,88			
Autres IMPRIMANTIE	39,98			
TOTAL	743,20	TOTAL		
Total des dépenses	5111,12	Total des recettes	6882,10	

Nouvel avoir de l'AAPPMA au 31 décembre 2020 $8676,67€ + 1769,98€ = 10446,65€$
 (avoir au 31/12/2019 + solde 2020)
 (Pour contrôle = solde comptes bancaires + caisse) $CCP: 10446,65€ + LIVRETA 4847,32 = 15293,97€$

Ces comptes ont été approuvés le : 03/03/2021 Signatures des contrôleurs aux comptes
 par les contrôleurs aux comptes de notre AAPPMA
 lors de notre assemblée générale du :

Fait à **STYRIEX LE DEVALU** Le 06/03/2021
 Le Président, Le trésorier,

MARC BOUVARD

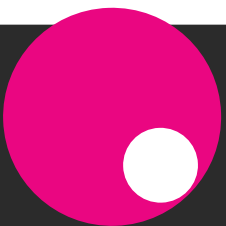
B. CYMBRERIE

M^{rs} BACHELLERIE SEBASTIEN

M^{rs} ARTIERI GUILLAUME



DIVERS





ETAPE DU TOUR DE FRANCE A SARRAN

En 2020, l'évènement dans les Monédières et en Corrèze, c'était bien l'arrivée de l'étape du tour de France au village de Sarran, au cœur de notre territoire. Notre AAPPMA s'est investie durant cette journée aux côtés de la Fédération de Pêche de la Corrèze pour réaliser une sensibilisation à la pêche et la protection du milieu aquatique sur les étangs du musée à Sarran.



Bilan de la journée : animation auprès de **170 enfants** grâce aux bénévoles de l'AAPPMA. Beaucoup de poissons naturels capturés et relâchés, des enfants et des encadrants heureux, distribution de t-shirt, de cannes à pêche...Bilan très positif ! **Merci aux élus et bénévoles de la commune, aux enseignants des écoles, aux bénévoles et salariés de la Fédération de Pêche de la Corrèze et au département de la Corrèze pour l'organisation parfaite de cette journée, dans le plus parfait respect des conditions sanitaires.**



Pour plus de renseignements :

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

www.pechemonedieres.fr

peche.monedieres@gmail.com